

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-218

Rue des Longs Vallons barrée et fermée à la circulation (sauf accès riverains et véhicules de secours) entre la Route de Dieppe et la Rue Léopold Duparc le samedi 21 décembre 2024 entre 16h30 et 23h00 dans le cadre du passage de la calèche lors du marché nocturne

Madame le Maire de Notre-Dame de Bondeville,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,
CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et de l'équipage de la calèche,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : La Rue des Longs Vallons sera **barrée et fermée à la circulation** (sauf accès riverains et véhicules de secours) entre la Route de Dieppe et la Rue Léopold Duparc, le samedi 21 décembre 2024 entre 16h30 et 23h00, pendant le passage de la calèche lors du Marché nocturne.

L'accès des riverains se fera par la rue Léopold Duparc

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la route de Dieppe, la Demi-Lune, la rue Charles de Gaulle, la rue Léopold Duparc.

Article 3 : La signalisation ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des automobilistes, des piétons et riverains seront installées par les services techniques municipaux qui seront chargés de veiller à leur entretien et à leur maintien pendant le temps de l'intervention.

Article 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Les infractions liées au non-respect des dispositions du présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

Article 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie, au Commissariat de Police de Maromme, à Monsieur le Directeur du SAMU, au SDIS, aux services techniques municipaux et à Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le jeudi 12 décembre 2024

Madame Le Maire,

Myriam MULO


Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

..... 18 12 2024